

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Convocation du 6 octobre 2020.

L'an deux mil vingt, le 1er septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,

Messieurs Thomas ALESSI Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Philippe DRAIS

Absent :

**2020-48/ DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ACHAT DE DEUX PARCELLES DE
TERRAIN NU AU CARRIAT**

Rapporteur : M.BATALLA

Pour pouvoir créer une continuité de voirie avec le carrefour Rue Adèle Ducreux/Rue Combaudon et permettre l'accès au futur bâtiment de l'OPAC en toute sécurité,

Pour pouvoir installer de nouveaux containers enterrés et créer des places de stationnement,

Pour pouvoir proposer des jardins familiaux ou autres projets similaires,

Sachant que cette parcelle était déjà réservé sur le Plan Local d'Urbanisme pour des équipements techniques,

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir les parcelles BC6 d'une surface de 1641 m2 et BC7 d'une surface de 3389 m2 sises au Carriat.

L'estimation des domaines avait chiffré le coût de ces parcelles à 180 000 euros.

Il est proposé d'acheter ces parcelles au prix de 140 000 € plus le versement d'une indemnité d'éviction à l'agriculteur cultivant actuellement ces parcelles. Cette somme sera calculée par la Chambre d'Agriculture, il est probable qu'elle soit comprise entre 5 et 10 000 euros.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir les parcelles BC6 et BC7 situés au Carriat dans la continuité de la Rue Adèle Ducreux pour la somme de 140 000 € plus le versement d'une indemnité d'éviction à l'agriculteur cultivant actuellement ces parcelles.
- d'autoriser le maire à signer le compromis, l'acte de vente et tous les documents se rapportant à cet achat.

Le plan des parcelles est annexé à la présente délibération.

Extrait conforme du registre des délibérations.

Le maire



Diogène BATALLA